

PROGRAMME DE FORMATION

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**

Pour mémoire, l'entraîneur coordinateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention « perfectionnement sportif » dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle conduit, par délégation le projet de la structure.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

Diplôme d'état de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité **DEJEPS SPORTS EQUESTRES (SE)** selon l'arrêté du 21 septembre 2018 portant création de la mention « sports équestres » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) 5 octobre 2018, et modifié par l'Arrêté du 23 janvier 2019 (JORF du 31 janvier 2019).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSE2) premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des sports équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixée par décret (tests physiques) :
 - Test technique de dressage de niveau " Amateur 3 grand prix "
 - Test technique de CSO de niveau " Amateur 2 " (1 m 05 à 1 m 10)
 - Test pédagogique consistant en la conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat d'une durée de vingt minutes dans la discipline de son choix figurant ci-dessous, pour trois cavaliers de niveau galop 5 ou plus, suivi d'un entretien d'une durée de dix minutes au maximum.

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES SONT LES SUIVANTES :**

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des « sports équestres »
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **70 heures** (soit **10 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC 1 CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

- OI 1.1 Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
 - OI 1.1.1 Inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative
 - OI 1.1.2 Participer à des diagnostics sur un territoire
 - OI 1.1.3 Inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales
 - OI 1.1.4 Prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
 - OI 1.1.5 Agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux
- OI 1.2 Formaliser les éléments d'un projet d'action
 - OI 1.2.1 Impliquer les bénévoles dans la conception
 - OI 1.2.2 Définir les objectifs d'un projet d'action
 - OI 1.2.3 Proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics
 - OI 1.2.4 Organiser la mise en œuvre de démarches participatives
 - OI 1.2.5 Concevoir des démarches d'évaluation
- OI 1.3 Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action
 - OI 1.3.1 Composer une équipe d'intervenants
 - OI 1.3.2 Elaborer un budget prévisionnel
 - OI 1.3.3 Négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action
 - OI 1.3.4 Prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

UC 2 COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

- OI 2.1 Animer une équipe de travail
 - OI 2.1.1 Participer au recrutement de l'équipe
 - OI 2.1.2 Animer les réunions au sein de l'organisation
 - OI 2.1.3 Mettre en œuvre les procédures de travail
 - OI 2.1.4 Participer aux actions de tutorat dans l'organisation
 - OI 2.1.5 Faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation
 - OI 2.1.6 Accompagner le développement des membres de l'équipe
- OI 2.2 Promouvoir les actions programmées
 - OI 2.2.1 Représenter l'organisation
 - OI 2.2.2 Concevoir une démarche de communication
 - OI 2.2.3 Participer aux actions des réseaux partenaires
- OI 2.3 Gérer la logistique des programmes d'action
 - OI 2.3.1 Contrôler le budget des actions programmées
 - OI 2.3.2 Gérer les partenariats financiers
 - OI 2.3.3 Planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels
 - OI 2.3.4 Rendre compte de l'utilisation des moyens financiers
 - OI 2.3.5 Anticiper les besoins en termes logistiques
 - OI 2.3.6 Organiser la maintenance technique
- OI 2.4 Animer la démarche qualité
 - OI 2.4.1 Veiller au respect des procédures de travail

OI 2.4.2 Adapter le programme d'action en cas de nécessité

OI 2.4.3 Effectuer le bilan des actions réalisées

UC 3 CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DANS UNE DISCIPLINE

OI 3.1 Conduire une démarche d'enseignement

OI 3.1.1 Définir une progression pédagogique dans une discipline

OI 3.1.2 Conduire un enseignement dans une discipline

OI 3.1.3 Réguler son intervention en fonction des réactions du public

OI 3.1.4 Evaluer un cycle d'enseignement

OI 3.2 Conduire une démarche d'entraînement

OI 3.2.1 Définir le plan d'entraînement

OI 3.2.2 Conduire l'entraînement dans une discipline

OI 3.2.3 Encadrer un groupe dans le cadre de la compétition

OI 3.2.4 Evaluer le cycle d'entraînement

OI 3.3 Conduire des actions de formation

OI 3.3.1 Elaborer des scénarios pédagogiques

OI 3.3.2 Préparer les supports de ses interventions

OI 3.3.3 Mettre en œuvre une situation formative

OI 3.3.4 Adapter son intervention aux réactions des stagiaires

OI 3.3.5 Evaluer des actions de formation

UC 4 ENCADRER LA DISCIPLINE SPORTIVE SPORTS EQUESTRES

OI 4.1 Réaliser en sécurité les démonstrations techniques

OI 4.1.1 Evaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline

OI 4.1.2 Evaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique

OI 4.1.3 Expliciter les différents éléments de la démonstration technique

OI 4.2 Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

OI 4.2.1 Evaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant

OI 4.2.2 Anticiper les risques potentiels pour le pratiquant

OI 4.2.3 Maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident

OI 4.3 Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

OI 4.3.1 Evaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique

OI 4.3.2 Anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique

OI 4.3.3 Assurer la sécurité passive des équipements

OI 4.3.4 Prévenir les comportements à risque

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	<p>Épreuve orale de 60 minutes assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier de 20 pages maximum</p> <p>Dépôt du dossier : 1 mois avant l'exposé</p> <p>Exposé : 20 minutes max</p> <p>Entretien : 40 minutes</p>		UC 1 – UC 2
EPREUVE 2	<p>Modalité A: Conduite d'une séance d'apprentissage dans la discipline choisie d'une durée de 30 minutes maximum pour au moins 4 personnes de niveau galop 4 maximum.</p> <p>Le thème, le niveau et le public sont précisés par les évaluateurs.</p> <p>1h de préparation, d'aménagement de l'aire d'évolution et de la prise en charge des cavaliers.</p> <p>Entretien de 15 minutes maximum portant sur l'analyse et l'évaluation de la séance.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Modalité B: Conduite d'une séance d'optimisation</p> <p>Observation d'un couple de niveau amateur ou équivalent dans</p> <p>La discipline pendant 10 Minutes.</p> <p>Présentation au pratiquant du diagnostic de la prestation et dans les objectifs de la séance.</p> <p>Conduite de la séance.</p>	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	UC 3
EPREUVE 3	<p>Réalisation d'une démonstration technique commentée dans la discipline choisie.</p> <p>Présentation des difficultés techniques qu'il souhaite exposer 5 minutes.</p> <p>Le candidat présente les difficultés techniques validées de niveau amateur 2 ou équivalent 10 minutes.</p> <p>Proposition d'une analyse et d'objectifs pour une séance de travail 5 minutes.</p> <p>Conduite d'une séance commentée de travail du cheval 20 minutes.</p> <p>Entretien de 15 minutes portant sur l'analyse et l'évaluation de la capacité du candidat à gérer la sécurité dans la discipline.</p>		UC 4